

RESPONSABLES DE FORMATION

Dre Nathalie Romain-Glassey
Responsable de l'Unité de médecine
des violences, CURML, CHUV

Marlyne Chiolero
Professeure agrégée
Institut et Haute Ecole de la Santé
La Source, Lausanne

PRESIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Silke Grabherr
Directrice, CURML
Dpt universitaire de médecine et santé
communautaires, CHUV

COÛTS DE LA FORMATION

Fr. 200.- de frais d'inscription
Fr. 4'200.- de frais d'écolage

LIEU DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à la HEdS
La Source à Lausanne.

DEMANDE D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Unité de médecine des violences, CHUV
Mme Melody Gut ou Mme Anne Tricot
Tél. 021/314 00 60
Lu-Ve: 8h00-12h00

Le nombre de participants est limité.
Le délai d'inscription est fixé au
31 juillet 2018.

Cette brochure et le formulaire
d'inscription sont téléchargeables sur:
www.chuv.ch/formation
www.ecolelasource.ch/formations

L'Unité de médecine des violences du
Centre universitaire romand de médecine légale
vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV
et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source,
la formation

Certificate of Advanced Studies (CAS)

«Aspects et soins médico-légaux
dans le domaine de la violence
interpersonnelle»

VOTRE PROFIL

Professionnel de la santé, du social ou du judiciaire exerçant dans un secteur où il est confronté régulièrement ou épisodiquement à des situations de violence.

Par exemple : infirmier, sage-femme, médecin, psychologue, assistant social, éducateur social, enseignant, fonctionnaire de police, juriste...,

provenant des services des urgences, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie, de psychiatrie, d'alcoologie, de gériatrie, de soins à domicile, des services pénitentiaires, des établissements scolaires, des institutions et associations du réseau d'aide en cas de violence ou maltraitance et des services de police et de justice.

(Ces termes s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin).

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer la violence dans son évaluation et en repérer les indices.
- Distinguer les différents types de violence, sur le plan théorique et dans les situations concrètes.
- Evaluer la dangerosité d'une situation de violence.
- S'initier aux soins médico-légaux à apporter aux victimes de violence.
- Orienter adéquatement les victimes au sein du réseau.

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement confrontées à la violence et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La formation délivre un Certificate of Advanced Studies (CAS) de 10 crédits ECTS et, pour les médecins, 84 crédits sont accordés par la Société Suisse de Médecine Légale.

La formation compte 2 modules de 7 jours et inclut 1 jour de stage à l'Unité de médecine des violences du CHUV.

Les crédits ECTS peuvent être reconnus dans d'autres programmes de formation postgrade. L'obtention des crédits implique la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

MODULE 1

LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE

Introduction et principes généraux

20 septembre 2018

Sciences forensiques et médecine légale.

21 septembre 2018

Victimologie.

8 novembre 2018

Le constat de « coups et blessures ».

9 novembre 2018

Traumatismes psychiques.
Aspects légaux de la prise en charge des victimes de violence.

6 décembre 2018

Violences communautaires.

Date à préciser

Journée de stage à la consultation médico-légale de l'Unité de médecine des violences.

Date à préciser

Participation à une journée de congrès en lien avec la thématique.

MODULE 2

LES TYPES DE VIOLENCE INTERPERSONNELLE

Spécificités et situations particulières

10 janvier 2019

Violence de couple.

11 janvier 2019

Violence de couple.

7 février 2019

Exposition des enfants à la violence de couple.

8 février 2019

Agressions sexuelles.

7 mars 2019

Secret médical.
Séminaire sur le travail de validation.

8 mars 2019

Maltraitance envers les personnes âgées.

Date à préciser

Journée Romande de Médecine et de Sciences Forensiques.